



Politiques ministérielles : l'obligation de vigilance...

La séance du jour a concerné l'examen des rapports annuels de quatre « pans » fondamentaux des politiques ministérielles :

- ✓ les Inspecteurs·trices Santé Sécurité au travail (ISST)
- ✓ la médecine de prévention,
- ✓ le service social,
- ✓ le pôle ergonomie.

Voici quelques mots sur chacun.

Mais nous ne saurions commencer cette expression sans saluer l'action de ces acteurs des politiques ministérielles. Ce sont elles et eux qui les font vivre et qui les rendent concrètes dans le quotidien des agent·es. Certes la baguette magique ne fait pas partie de leur dotation pour changer une réalité parfois difficile et ces réseaux ne disposent pas non plus de moyens infinis. Cependant, par leur action ils et elles démontrent tous les jours à quel point ces sujets forment un identifiant fort du ministère.

Les ISST (inspecteurs en santé et sécurité au travail)

Bercy est doté de 23 ISST. Leurs missions suivent trois axes : le contrôle (application du code du travail), le conseil et l'animation/formation. Leur rôle consiste également à travailler à toute mesure améliorant la sécurité et la prévention.

La période est un peu charnière pour ce qui les concerne, avec la modification de l'organisation de ce réseau et la mise en place des animateurs de la politique ministérielle de prévention (APMP).

Deux sujets ont fait l'objet d'un suivi spécifique :

- ✓ les locaux techniques (notamment à la DGFiP) ciblant entre autres notamment l'incendie et le risque électrique ;
- ✓ les risques de chute.

Ils interviennent sur les aménagements des espaces de travail et préconisent que ceci se fasse le plus en amont possible. Au passage, on glisse une réponse à une question fréquemment posée : il n'existe plus de norme en matière de surface minimale par agent.

Leurs orientations les amènent aussi à se préoccuper largement des questions thermiques. Il est clair que, sur le sujet, de fortes adaptations sont à envisager.

Pour **Solidaires Finances**, nous souhaiterions que la notion de contrôle prime sur le conseil. À notre sens, un pouvoir coercitif pourrait leur être confié. À l'heure actuelle, de ce point de vue, le privé est en avance sur le public. Les ISST sont partagés sur la question et Bercy est plutôt interrogatif sur le sujet, en se demandant si le modèle du privé est transposable chez nous et renvoie plutôt le point à une réflexion à mener au niveau de la Fonction Publique. Les ISST sont amenés à être dans une démarche de plus en plus de conseil pour l'application de la réglementation. Or, nous constatons qu'année après année les mêmes recommandations, mêmes mises en conformité sont effectuées sans évolution. Hélas le conseil ne viendra pas amélioré cette situation.

Nous insistons également sur la notion de prévention qui est, pour nous, fondamentale.



La médecine de prévention

Les médecins relèvent, dans leur action, le poids de la charge de travail prescrit.

Une remontée est manifeste, à leur niveau : nous sommes face à une profonde mutation du

travail. Il y a le télétravail bien sûr, mais également l'impact de réformes qui vont de plus en plus vite. Tous les praticiens insistent également sur la nécessité de faire de la prévention primaire.

Pour **Solidaires Finances**, les constats qui précèdent sont très précieux. Ils objectivent (terme à la mode ...) des choses que la plupart des agents et agentes pressentent.

Nous notons une couverture médicale en progression. Toutefois, il demeure des trous dans la raquette, avec des endroits sans médecin. Nous donnons acte au ministère de chercher à en recruter, d'autant plus que la chose n'est pas aisée.

Enfin, nous estimons que l'arrivée des infirmier-es est une réussite. L'évolution des services de médecine de prévention

vers plus de pluridisciplinarité est une chose que nous saluons et sur lesquels nous sommes à plusieurs fois internes. Pour une meilleure politique en matière de sécurité, santé et conditions de travail, cela nécessite la prise en charge au niveau local d'équipe de champs d'intervention plus variés. L'intégration d'infirmier-es en santé au travail est une évolution favorable, les conventions avec les psychologues cliniciens et du travail également.

Le service social

Ce réseau compte 146 assistant-es (+ treize conseillers techniques), et le concours de vingt-six collègues relevant d'autres ministères. Bercy s'est d'ailleurs engagé dans une démarche de mutualisation (par exemple : 5 000 agent-es du ministère de la culture sont suivi-es par notre réseau).

✓ Le nombre de sinistres auquel ce réseau fait face a assez fortement augmenté, ainsi que les sommes engagées.

✓ 2258 agents et agentes ont été bénéficiaires d'aides. S'agissant des motifs d'attribution, les dépenses imprévues dépassent maintenant celles liées à la santé et à la reconversion professionnelle. Les populations précaires et féminines sont les plus concernées. À noter également : désormais les personnes célibataires y ont plus recours que les familles monoparentales.

✓ Le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté est important (pensionné-es, contractuel-les, ...).

✓ Le surendettement demeure un phénomène notable, expliqué par le changement de situation familiale ou le défaut de gestion.

✓ Le réseau essaie de tourner son action notamment vers la prévention de la précarité.

Les constats faits ici sont particulièrement forts. Ils démontrent que le « public beryen » (actif-ves et retraité-es) n'est nullement à l'écart de phénomènes de fond qui frappent la société française.

Solidaires Finances salue l'effort de prendre en compte non seulement la population active, mais aussi celle des retraité-es. **Solidaires Finances** mentionne également le risque de fracture numérique, noté dans le rapport.

Les éléments de ce rapport sont un plaidoyer aussi pour ne pas fragiliser l'action du ministère en la matière, notamment par rapport à celles et ceux qui rêvent de ramener tout ceci en interministériel, mais avec des standards forcément inférieurs (Cf ci-dessous).

Au passage, s'agissant d'organisation des débats, **Solidaires Finances** rappelle que cette partie des travaux doit aussi avoir le CNAS pour destinataire « naturel ». Ce besoin est encore plus impérieux au regard des constats mis en lumière par le rapport concerné.

Solidaires Finances a une nouvelle fois rappelé l'importance d'une politique d'action sociale propre à notre ministère qui repose sur un budget propre et un réseau d'acteurs, actrices ministérielles.

C'est une petite équipe (cinq personnes), compétente sur l'ensemble du territoire. Elle intervient à la demande des directions (42 sollicitations en 2022) et a également un rôle d'alimentation de la note d'orientation annuelle en matière de santé / sécurité au travail.

Elle suit actuellement une trentaine de dossiers, qui relèvent très majoritairement de l'accompagnement de projets (nouvelles implantations, rénovations/modifications de sites, ...).

Un des champs nouveaux est la montée en puissance du numérique, sur lequel elle est sollicitée et le sera sûrement de plus en plus.

Solitaires Finances souligne là aussi la qualité du travail accompli et l'importance de cette nouvelle dimension. Il y a peut-être encore un regard à changer pour une partie des agent-es. Mais le rendu des interventions lève en général les préventions ou les doutes.

Pour **Solitaires Finances**, il serait très utile d'augmenter les effectifs de cette équipe. Si on faisait un petit calcul un peu abusif, cela ferait pour nos services, un ergonome pour 26 000

agents et agentes ... Nota bene : ce calcul, dans des proportions moindres, pourrait être reproduit pour les autres réseaux évoqués plus haut.

Sur les thématiques, **Solitaires Finances** souligne le rôle de ce pôle par rapport aux restructurations et valide pleinement la piste du numérique, y compris jusqu'à l'intelligence artificielle.

Bercy reconnaît qu'une partie des constats faits par ces réseaux sont préoccupants.

Dans la droite ligne du ministre, le secrétariat général indique clairement qu'il défend crânement ce réseau (tous nos encouragements ...).

Il est toutefois reconnu qu'il y a, ici et là, des réflexions (déjà anciennes) sur une perspective de mutualisation. Cependant, à ce jour, toujours dixit le secrétariat général, il n'y a pas de sujet de réorganisation sur la table. En tout état de cause, il n'y a pas de demande de Bercy en ce sens (ni du côté d'un autre ministère, celui de l'Intérieur en l'occurrence).

Toutefois, si notre réseau est sollicité pour appuyer des structures qui ont moins de moyens, la réponse sera positive de la part du ministère.

Du côté de **Solitaires Finances**, nous entendons ces éléments plutôt rassurants... pour le moment.

Sur le concours à d'autres agent-es, **Solitaires Finances** n'y est évidemment pas opposés, la solidarité d'État n'étant pas un vain mot. Toutefois, notre action, même au profit d'autres, doit demeurer sous bannière des Finances, à défaut la pente pourrait devenir glissante.

En fait, à dire vrai, ce n'est pas franchement Bercy que **Solitaires Finances** craint dans l'affaire. En général, même quelques nouveaux arrivant-es qui trouvent que le ministère est bien trop « aux petits soins » pour ses ouailles, finissent par se convertir assez vite à l'intérêt de ces politiques, pour les personnels agents par nature et pour le ministère dans son ensemble par voie de conséquence.

La méfiance de **Solitaires Finances** va plutôt à une politique gouvernementale en tendance longue. Cette dernière semble caractérisée par une profonde envie de fouler aux pieds les appartenances et cultures ministérielles, pour aboutir à une Fonction publique d'État standardisée, gommant les particularismes, même quand ces derniers sont des atouts.

Cette politique « unificatrice » est manifeste à de très nombreux niveaux. Elle s'incarne notamment dans le rôle prépondérant pris par la DGFIP (même quand cette dernière fait des bêtises ... Cf le dossier des élections aux conseils médicaux). Mais on la retrouve aussi sur la plupart des champs que **Solitaires Finances** traite jusqu'à l'avenir de la protection sociale complémentaire ou encore la nouvelle carrière des encadrant-es. C'est là que réside notre crainte de fond, à savoir la mise en place d'une Fonction publique d'État où tout le monde serait logé à la même enseigne. Cette « course à l'égalité » peut passer pour une inspiration positive en soi. Mais on peut aussi raisonnablement imaginer l'idée qui se cache derrière, à savoir créer des fonctionnaires bien plus « souples », moins attachés à un environnement ministériel et directionnel, pour faciliter les réorganisations et autres restructurations. Et surtout, si on procède à un alignement de toutes et tous, ce ne sera sûrement pas par une mise au niveau du plus haut. En effet, sur l'autel de la responsabilité budgétaire, nous pouvons supposer que la tentation ira plutôt vers un nivellement par le bas.

Les politiques ministérielles ont été affirmées dans le projet de loi de finances pour 2024. Dont acte. Cependant, sans vouloir enfoncer une porte ouverte du plus bel acabit, après 2024, il y a 2025, 2026, ... L'obligation de vigilance sera donc de rigueur.

Pour en revenir à 2024, **Solitaires Finances** aurait apprécié que l'augmentation de l'enveloppe tienne complètement compte de l'inflation, ce qui n'est pas le cas.

Et, cédant complètement à une volonté d'ambition, si le ministère veut donner un nouvel élan aux politiques ministérielles, la meilleure façon de le concrétiser serait peut-être de commencer, non pas par un simple maintien, mais par un renforcement budgétaire fort.